



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT # 05-2022 RELATIF AUX RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE-CENTRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité, que conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec :

Lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Jules tenue le 16 janvier 2023, le règlement intitulé « Règlement 05-2022 relatif aux rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux » a été adopté et précédé d'un avis de motion adopté à la séance du 5 décembre 2022.

Ce règlement prévoit :

- Le remplacement du règlement # 08-2018
- Que la rémunération de base annuelle du maire, qui était de 7541\$ en 2022, passera à 6000\$ en 2023;
- Que la rémunération de base annuelle d'un conseiller, qui était de 1450\$ en 2022, passera à 2000\$ en 2023;
- Que chaque membre du conseil continuera de recevoir, en plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération ci-haut mentionnée. comme c'est le cas actuellement;

Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;

Le règlement a été adopté conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Jules, aux heures normales d'ouvertures. Le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-jules.qc.ca.

Donné à Saint-Jules, ce 17 janvier 2023

Gina Lessard

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 le 17 janvier 2023.

Gina Lessard

Gina Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière